



# Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'association Piétons 67, inscrite le 15 juillet 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

## Journée “Partageons la rue à l’Esplanade”

Le samedi 28 mai dernier, de 9 H à 18 H, le Conseil d'Animation et de Prévention du quartier de l'Esplanade à Strasbourg organisait sur le parvis de la Citadelle une journée de sensibilisation aux problèmes de sécurité routière.

Différentes associations, dont « Piétons 67 », ainsi que les Polices nationale et municipale, tenaient des stands et des animations destinés à informer les enfants et leurs parents sur les dangers de la rue au quotidien. Le papillon ci-dessous et page 2 a été conçu à cet effet.

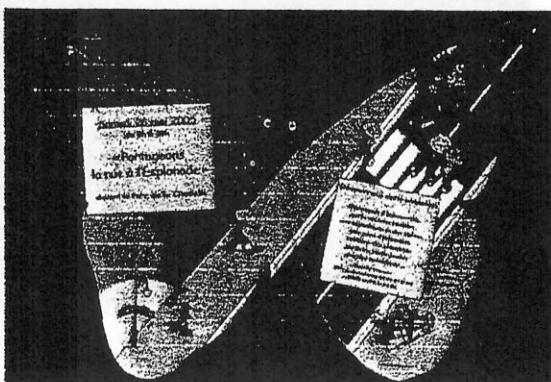
La matinée a été consacrée aux enfants des écoles élémentaires du quartier, qui ont défilé par groupe sur les différents stands. Ce fut le moment le plus enrichissant de la manifestation, car les échanges verbaux avec les enfants ont prouvé leur préoccupation de la sécurité dans leurs déplacements de tous les jours. Si leurs connaissances des règles de sécurité sont assez vastes, il a été possible de mettre un terme à certaines idées reçues ou mauvaises habitudes.

Ces échanges se sont déroulés dans une très bonne ambiance grâce à la réceptivité des enfants et aux messages que nous leur avons fait passer.

L'après-midi, la chaleur écrasante a nui à la fréquentation de la manifestation, et le public s'est fait rare. Il est dommage qu'après une matinée si riche en contact avec les enfants, le dialogue avec les parents et les adultes n'ait pu avoir lieu.

Le principal bénéfice de cette manifestation, outre la rencontre avec d'autres acteurs de la sécurité routière, a été de sensibiliser les générations futures à l'absolue nécessité d'une conduite exemplaire dans la rue, pour une ville plus agréable à vivre, dans le respect de chacun.

André GUILLAUME



## Le Mot du Président

### Amis piétons bonjour !

C'est bientôt l'été. Les vacances approchent à grands pas. C'est le moment de prendre la bonne résolution de marcher et de se refaire une santé.

Il faut aussi suivre avec une grande attention, dans l'agglomération strasbourgeoise, les suites du débat sur la place de la voiture en ville. Ceci dans le but de nous rendre nos trottoirs et nos passages piétons afin de pouvoir marcher en plus grande sécurité. Vous voyez qu'il faut être vigilant sur ce dossier très important pour nous, les piétons.

Bonnes vacances à toutes et à tous, et rendez-vous à la rentrée ...

Salutations piétonnes



Michel DERCHÉ

## SOMMAIRE

<i>Le Mot du Président</i>	1
<i>Journée « Partageons la rue à l’Esplanade »</i>	1
<i>La place de la voiture en ville</i>	2
<i>Un Code de la Rue... belge</i>	3
<i>Notre avis sur les extensions du tram</i>	3
<i>Nos activités depuis décembre 2004</i>	4
<i>Calendrier des réunions à venir</i>	4

# *Position de « Piétons 67 » sur la place de la voiture en ville*

Il est évident que la voiture est beaucoup trop envahissante en ville et qu'il faut réduire la place qu'elle occupe actuellement, d'ailleurs en partie de façon illégale.

Il convient donc à notre avis :

- de favoriser les modes doux de déplacements, à savoir la marche à pied et le vélo
- d'inciter les automobilistes à utiliser beaucoup plus les parkings relais (certains sont à moitié vides ...) pour prendre les transports en commun en direction du centre ville
- de généraliser les « zones 30 », qui sont des espaces conviviaux
- de développer le covoiturage et l'autopartage, vu le nombre de voitures qui circulent avec un unique occupant (conductrice ou conducteur)
- de développer les plans de déplacement d'entreprises qui ont pour but principal une meilleure organisation des déplacements domicile-travail de leur personnel

(il existe un « pass entreprise » à la S.N.C.F., pourquoi pas à la C.T.S. ?)

On peut également penser que dans un avenir proche les parkings du centre ville seront réservés uniquement aux résidents qui y auront accès avec un badge.

Limiter la place de la voiture en ville sera un changement d'attitude difficile au début, mais qui évoluera ensuite dans le bon sens. Il faudra – c'est une chose très importante – que les administrations, les commerçants et en particulier les restaurateurs jouent le jeu.

« En ville sans ma voiture » n'est pas la mort du centre ville, mais c'est recréer un espace où il fait bon vivre et respirer.

## **Parlons maintenant du stationnement**

Si la ville, ou du moins le centre ville et les quartiers proches, offre officiellement « n » places de stationnement aux véhicules à 4 roues, alors qu'il en stationne en permanence « 2n », cela signifie évidemment qu'il y en a autant en stationnement irrégulier voire sauvage – sur les trottoirs en particulier – qu'il y en a en stationnement régulier. Et ce sont bien sûr les piétons qui font les frais de ce stationnement sur trottoirs qui est beaucoup trop timidement verbalisé.

Le risque pour un automobiliste d'être verbalisé sur un trottoir est si faible qu'il se permet

de stationner ainsi en toute impunité 9 fois sur 10, le paiement de la contravention de la 10ème fois étant considéré par lui comme lui donnant le droit de stationner 10 fois n'importe comment. Ce n'est vraiment pas satisfaisant ...

La solution passe par une verbalisation systématique de tous les véhicules en stationnement irrégulier ou sauvage sur les trottoirs, et dans les cas les plus flagrants par la mise en place de plots, potelets ou autres obstacles empêchant physiquement les véhicules de monter sur les trottoirs.

## **Parlons aussi des cyclistes sur les trottoirs**

Le Code de la Route précise que seuls les cyclistes de moins de 8 ans ont le droit de rouler sur les trottoirs. Cette règle semble largement oubliée ...

Bien sûr, il existe deux cas d'exception de taille. Les cyclistes peuvent rouler sur les trottoirs lorsque des bandes cyclables y sont matérialisées, et par ailleurs ils sont en général tolérés dans les zones piétonnes. Encore faut-il qu'ils modèrent leur vitesse pour ne pas gêner les piétons ... ce qu'ils oublient souvent de faire... C'est pourquoi nous demandons que les pistes cyclables sur les trottoirs soient remplacées chaque fois que cela est possible par des bandes cyclables sur la chaussée.

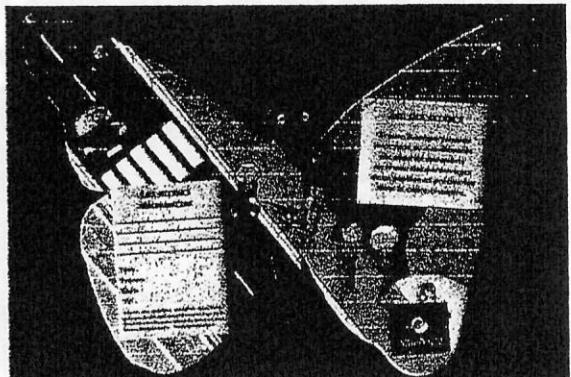
Par ailleurs, les rollers, les trottinettes et autres « O.R.N.I. » (objets roulants non identifiés) sont considérés comme des piétons dans le Code de la Route, donc ils utilisent légalement les trottoirs. Quelle erreur ! Quand les assimile-t-on à des cyclistes, vu les vitesses qu'ils pratiquent ?

## **Parlons pour finir de la Place du Château**

Un autre point nous tient particulièrement à cœur. La place du Château, située dans un lieu prestigieux, entre la cathédrale et le Palais des Rohan, est en son centre, et en partie tout autour, un parc de stationnement, ce qui a notre avis tient du scandale : n'est-on pas là en pleine zone piétonne centrale historique de Strasbourg ? Les municipalités successives, y compris l'actuelle, ont toutes voulu supprimer ce parc de stationnement et rendre cet espace aux piétons, mais ils se sont apparemment heurtés à l'opposition farouche de quelques commerçants proches et de quelques enseignants du lycée proche qui occupent – je dirais squattent – ce parking. Lorsque l'on sait à quel point les pierres de la cathédrale souffrent de la pollution automobile, on en conclut que l'on devrait faire payer à ces personnes les frais de ravalement de la cathédrale.

Pour être plus réaliste, nous demandons à la Municipalité de procéder dès que possible à la transformation de cette place en place piétonne : quel plaisir ce serait alors pour tous – Strasbourgeois et touristes – de contempler tranquillement et dans un tel cadre les prestigieux monuments qui s'y trouvent (les voitures en question peuvent sans problème aller stationner dans les parkings d'Austerlitz ou des Bateliers)

Michel DERCHE et Gilles JIUGUET



# *Un Code de la Rue ... belge*

La Belgique a décidé il y a déjà plus d'un an de modifier son Code de la Route par de nouvelles règles présentées sous l'intitulé de „Code de la Rue“. Ces règles sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Elles concernent plus particulièrement les piétons, les cyclistes et d'une façon générale les usagers les plus vulnérables.

Le texte de présentation de ces règles, qui m'a permis de rédiger le présent texte, et qui est consultable sur le site internet de l'Institut belge pour la sécurité routière ([www.ibsr.be](http://www.ibsr.be)) précise dans son introduction :

« Le but de ces nouvelles règles est d'assurer un meilleur équilibre entre les différentes catégories d'usagers et d'offrir une plus grande sécurité routière aux personnes les plus vulnérables. Chacun doit, en effet, pouvoir circuler en sécurité, quels que soient son âge, ses capacités physiques et son moyen de locomotion. »

## ***Obligation de prudence du plus fort vis-à-vis du plus faible***

« Les conducteurs ne peuvent mettre en danger les usagers les plus vulnérables, tels que les cyclistes et les piétons, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants, de personnes âgées et de personnes handicapées. Ils doivent adapter leur vitesse en présence d'usagers faibles et sont tenus de redoubler de prudence partout où ils peuvent rencontrer des usagers plus vulnérables. »

## ***Comportement à l'égard des piétons***

« Les conducteurs doivent ralentir et, au besoin, s'arrêter en présence d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées. En outre, ils doivent laisser une distance latérale d'au moins 1 mètre entre leur véhicule et le piéton lorsque celui-ci est autorisé à circuler sur la chaussée. Si cette distance minimale ne peut être respectée, ils ne peuvent rouler qu'à allure du pas et, au besoin, s'arrêter. »

## ***Trottoir traversant***

« Désormais, les trottoirs peuvent être continus et les chaussées interrompues. Destiné à ralentir les usagers de la chaussée qui le croisent, le trottoir traversant se prolonge à travers la chaussée jusque de l'autre côté de la rue. Les piétons y sont prioritaires. Pour les conducteurs, traverser une partie de la chaussée qui ne leur est pas réservée, telle qu'un trottoir traversant ou une piste cyclable, est devenu une manœuvre, ce qui les oblige donc à céder le passage aux autres usagers. »

## ***Passages pour piétons et passages pour cyclistes et cyclomotoristes***

« A l'approche de tels passages, il est désormais interdit de dépasser par la gauche, même à vitesse réduite, aux endroits où il n'y a ni feu ni agent qualifié. »

## ***Véhicules sur rails et leurs utilisateurs***

« Tout usager (conducteur, piéton, ...) doit céder le passage aux véhicules sur rails et s'écarte de la voie ferrée dès que possible. En outre, les piétons ne peuvent s'engager sur un passage qui traverse des rails de tram ou un site propre lorsqu'un tram approche, sauf si des feux les y autorisent. En

l'absence de refuge à l'arrêt d'un tram ou d'un bus, les conducteurs qui circulent du côté où les voyageurs embarquent ou débarquent doivent s'arrêter d'office. Ils ne peuvent redémarrer qu'à allure modérée. »

## ***Piétons en groupe***

« Les piétons qui marchent en groupe sur la chaussée et qui sont, au minimum, cinq plus un guide, ne sont plus obligés de circuler à droite. Ils peuvent aussi emprunter le côté gauche de la chaussée, à condition de marcher en file indienne. »

## ***Patins à roulettes et trottinettes***

« Les utilisateurs de patins à roulettes (rollers) et de trottinettes (sans moteur) font leur entrée dans le code de la route. Les usagers de moins de 16 ans doivent emprunter le trottoir ou l'accotement praticables. A défaut, ils doivent circuler sur la piste cyclable. L'usage de ces engins leur est interdit si aucun de ces aménagements n'existe. A partir de 16 ans, ces utilisateurs doivent utiliser les pistes cyclables. A défaut de piste cyclable, leur place varie en fonction de la limitation de vitesse en vigueur sur la chaussée et du fait de se trouver en agglomération ou pas. »

D'autres nouvelles règles concernent les ronds-points, les panneaux d'agglomération, les chemins agricoles, les motocyclistes en groupe et les véhicules de plus de 7,5 tonnes.

Dans le but de bien faire connaître ces nouvelles règles, l'Institut belge pour la sécurité routière a édité une brochure intitulée « Le code de la rue ... La rue pour tous » qui a été largement diffusée ... en Belgique.

On ne peut qu'approuver de telles mesures. A quand un « code de la rue » ... français ?

Gilles HUGUET

## ***Notre avis sur les extensions du tram***

« Piétons 67 » va donner son avis début juillet sur le projet d'extension du réseau de tram de l'agglomération strasbourgeoise, dans le cadre de l'enquête publique actuellement en cours.

Sachez dès à présent que notre principale remarque porte sur la tracé prévu dans le quartier de Neudorf : « Piétons 67 » considère que le tracé actuellement prévu, en baïonnette par l'avenue Jean Jaurès et la rue de Ribeauvillé est une erreur. En effet, il évite la place du Marché, cœur de Neudorf avec le marché bihebdomadaire, la médiathèque et le centre médico-social, la poste, les banques, la clinique Sainte-Odile, la maison de retraite Sainte Agnès et tous les commerces, qu'il faut absolument desservir. Les personnes âgées - en constante augmentation - demeurant au Neudorf et également au Neuhof le demandent spécialement.

Gilles HUGUET

# Nos activités depuis décembre 2004

1er décembre	réunion mensuelle
9 décembre	participation de M. DERCHÉ et G. HUGUET au colloque « Sécurité routière en ville : piétons, vélos, motos : que se passe-t-il en Europe ? » à LYON
3 janvier	participation de M. DERCHÉ et G. HUGUET à une réunion à la C.U.S relative au bilan de la 4 <sup>ème</sup> phase de concertation des extensions du tramway
5 janvier	réunion mensuelle
2 février	réunion mensuelle
2 mars	réunion mensuelle
3 mars	participation de M. DERCHÉ et G. HUGUET à une réunion de la commission plénière de sécurité routière de la C.U.S
4 mars	participation de M. DERCHÉ et G. HUGUET à la remise des prix du concours de la semaine de sécurité routière d'octobre 2004 à l'Hôtel de Ville
23 mars	réception d'une liste de points d'insécurité routière du quartier Contades - Orangerie - Conseil des XV dressée par l'association « Handicap - agissons ensemble »
24 mars	participation de M. DERCHÉ et G. HUGUET à la 6 <sup>ème</sup> journée de la courtoisie au volant (distribution de tracts aux automobilistes)
5 avril	participation de M. DERCHÉ et G. HUGUET à une soirée-débat « Modes de déplacement urbains : quelle combinaison gagnante ? »
6 avril	réunion mensuelle
4 mai	réunion mensuelle
début mai	commande à l'imprimerie Vollmer de 500 dépliants « Piétons en agglomération »
17 mai	réunion préparatoire à la journée ci-après
28 mai	participation de M. DERCHÉ, G. HUGUET et A. GUILLAUME à la journée « Partageons la rue à l'Espace » (voir page 1 l'article à ce sujet)
fin mai-début juin	participation de M. DERCHÉ et G. HUGUET aux 3 réunions-débat de secteurs sur « la place de la voiture dans notre ville »
1 <sup>er</sup> juin	réunion mensuelle
16 juin	participation de M. DERCHÉ et G. HUGUET à la réunion-débat plénière sur « la place de la voiture dans notre ville »

23 juin	Participation de G. HUGUET à l'inauguration de la nouvelle Place de l'Hôpital
30 juin	Participation de M. DERCHÉ à une réunion de la commission associative de sécurité routière de la CUS
<b>RAPPEL :</b> M. DERCHÉ et G. HUGUET participent également à la C.U.S. à diverses réunions concernant entre autres la charte « Ville et handicap » et les Conseils d'animation et de prévention (C.A.P.) de divers quartiers de la ville	

**« Piétons 67 » sera présent sous  
le chapiteau Sécurité Routière  
sur la place Kléber à Strasbourg  
lors de la Semaine de la Sécurité Routière  
du 19 au 23 octobre prochains**

## Prochaines réunions mensuelles

à 19H00, à la Maison de l'ARAN

Mercredi 7 septembre  
Mercredi 5 octobre  
Mercredi 2 novembre  
Mercredi 7 décembre

## Bulletin d'adhésion à « Piétons 67 »

### 14 rue de la Schwana - 67100 STRASBOURG

- souhaite adhérer à « Piétons 67 »
- souhaite être actif au sein de « Piétons 67 »

Cotisation 2005:       6 € (tarif réduit)  
 12 € Individuelle  
 24 € Association

Ci-joint un chèque bancaire / postal ou espèces

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° et Rue : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### Piétons 67 Infos - Bulletin édité par « Piétons 67 »

Adresse : Maison de l'A.R.A.N. -  
 14 rue de la Schwana - 67100 STRASBOURG  
 Tél. / Fax : 03 88 25 04 11